LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE 15 CENT.		50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

JEUDI 31 JANVIER 1895
31 — SAINTE MARCELLE, *Veuve* — 334
Numéro 26
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Berne, 30 janvier.

Le Département des chemins de fer nous apprend par une communication officielle que la circulation des trains est rétablie sur la ligne Pont Vallorbes.

La ligne Les Ponts-Chaux-de-Fonds-La-Sagne ne peut être libre avant le 1er février.

La ligne Lausanne-Genève est praticable pour les trains de voyageurs et quelques trains de marchandises.

Lugano, le 30 janvier.

Deux des anarchistes visés par l'arrêté d'expulsion qu'a rendu hier le Conseil fédéral ont pris le large avant l'arrivée de la police.

Tous les autres sont arrêtés.

Zurich, 30 janvier.

La foire aux cuirs, du printemps, est fixée aux 29 et 30 avril et 1er mai.

La fête proprement dite « du printemps » est fixée au 22 avril.

Rolle, 30 janvier.

Un homme a été coupé en deux par le train de nuit, près de la station de Bursinel.

De nos correspondants particuliers

Berne, 29 janvier.

Voici le texte de la décision prise hier par le Conseil fédéral, concernant l'expulsion des anarchistes qui se trouvent en ce moment à Lugano :

« Le Conseil, vu le rapport du ministère public de la Confédération, daté du 25 janvier et duquel il résulte que, depuis quelque temps il existe à Lugano une association d'anarchistes étrangers dont les membres abusent de leur séjour en Suisse pour faire de la propagande anarchiste et introduire clandestinement en Italie des imprimés révolutionnaires, décide l'expulsion des 18 anarchistes dont les noms suivent. »

Ici les noms des anarchistes expulsés, parmi lesquelles celui de l'avocat Gori.

Les autres sont peu connus.

PROMOTIONS D'OFFICIERS

ÉTAT-MAJOR

Lieutenants colonels : MM. les majors Richard, à Zurich, et de Reding, à Schwyz.

Majors : MM. les capitaines Hæuptli, Bienne ; de Waldkirch, Schaffhouse ; Rosmieux, Genève ; Bonhôte, Neuchâtel ; Immenhauser, Berne.

INFANTERIE

Colonels : MM. les lieutenants-colonels **de Zurich, Pérolles ;** Siegfried, Aarau ; Burkhalter, Colombier ; Bischoff, Bâle.

Lieutenants-colonels : MM. les majors **de Diesbach, Max, Villars-les-Joncs ;** Hurbin, Aarau.

CAVALERIE

Colonel : M. le lieutenant-colonel Markwalder, Aarau.

Lieutenants colonels : MM. les majors **de Diesbach, Georges, Fribourg ;** Lecoultre, Avenches.

Majors : MM. les capitaines Hürlimann, Zurich ; Wæber, Berne ; de Loys, Lausanne.

ARTILLERIE

Colonels : MM. les lieutenants-colonels Vigier, Thoune ; Vischer, Bâle ; Pestalozzi, Zurich ; Paenzieux, Clarens.

Lieutenants-colonels : MM. les majors Matthys, La Chaux-de-Fonds ; Fierz, Théodore, Zurich ; Egger, Langenthal ; Fierz, Edouard, Zurich ; Burgy, Genève ; Stuckelberger, Frauenfeld.

Majors : MM. les capitaines Vuichaud, Montreux ; Muller, Bienne ; Bellamy, Genève ; Murset, Berne ; Roth, Zurich ; Brock, Berne ; Deodati, Genève ; Fornerod, Avenches.

TRAIN

Capitaine : M. le 1er lieutenant **Mühlegg, Morat.**

GÉNIE

Lieutenants-colonels : MM. les majors Diethelm, Winterthour ; Reber, Berne.

Majors : MM les capitaines Ulrich, Zurich ; Schott, Berne ; Kuenzi, Berne ; Rebold, Saint Maurice ; de Sturler, Berne ; Segesser, Lucerne.

SANTÉ

Colonel : M. le lieutenant-colonel Neiss, Payerne.

Lieutenants-colonels : MM. les majors Bovet, Monthey ; Frœhlich, Genève ; Kohler, Céry ; Murset, Berne.

Vétérinaire. *1er lieutenant :* M. le lieutenant **Métraux, Bulle.**

ADMINISTRATION

Lieutenants-colonels : MM. les majors Isoz, Lausanne ; Liechti, Berne ; Hertenstein, Zurich ; Schneebeli, Zurich ; Keppler, Berne.

1er lieutenants : MM. les lieutenants Gicot, Landeron ; Monthey, Saint Maurice.

M. le colonel Couteau, ancien instructeur en chef du IIe arrondissement, est nommé commandant des fortifications de Saint-Maurice.

Pourquoi nous voterons NON

Les électeurs suisses sont appelés à se prononcer, dimanche prochain, sur une loi fédérale qui a pour titre : *loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger. Nous avons déjà indiqué quel sera notre* vote, et comment nous conseillons à tous nos amis de voter : il faut voter **NON.**

Nous allons expliquer en peu de mots, les motifs pour lesquels le parti conservateur fribourgeois doit repousser la loi fédérale soumise au referendum.

Lorsque les délégués du parti conservateur-catholique se réunirent à Lucerne, au mois d'août dernier, la question du referendum contre la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger, fut agitée, et tous les délégués sans exception se prononcèrent pour le rejet de cette loi. Par cette décision, l'assemblée de Lucerne ne faisait qu'adhérer à l'attitude prise par la droite dans les Chambres fédérales. Soit au Conseil national, soit au Conseil des Etats, tous les députés catholiques avaient rejeté le projet de loi proposé.

Cela étant, la question se pose ainsi : Puisque nos députés se sont prononcés aux Chambres fédérales contre la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger, n'est-ce pas une présomption très forte contre cette loi ? Ces députés ont notre confiance, nous les avons librement élus, et en toute circonstance ils ont loyalement défendu les principes et les intérêts dont le peuple leur avait confié la sauvegarde. Ne leur devons-nous pas de confirmer et d'approuver par notre vote leur attitude ? En acceptant une loi qu'ils ont été unanimes à repousser, n'affaiblirions-nous pas leur position aux Chambres fédérales ? Ne convient-il pas qu'ils puissent continuer à se présenter à Berne avec la certitude qu'ils ont derrière eux tous leurs électeurs ? Ainsi, à ce point de vue déjà, le vote de dimanche prochain est clair et évident pour tous les électeurs conservateurs fribourgeois.

En second lieu, les délégués du parti conservateur catholique de toute la Suisse, réunis à Lucerne, ont décidé, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, de combattre la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger. Et bien plus, cette décision a été prise à l'unanimité. Dans tous les autres cantons les électeurs conservateurs y conforment leur attitude, et ils ont raison : c'est une question de discipline, et un parti, pour compter, doit être discipliné. Il ne faut pas que chacun de nous prétende faire prévaloir son point de vue personnel sur celui de l'ensemble du parti, ou sa petite sagesse privée sur les puissantes considérations qui ont dicté l'attitude de nos chefs politiques. Il faut dans l'action la concorde des volontés, selon ce qu'enseigne Léon XIII ; or, la concorde des volontés n'est possible que si chacun reste à sa place ; les chefs autorisés du parti pour diriger l'action, et l'ensemble des électeurs pour marcher unis et compacts sous la conduite des chefs.

Ceci est tout à fait élémentaire, et tout le monde peut le comprendre. Ainsi la discipline du parti conservateur nous fait une obligation de voter **Non** dimanche prochain. En nous séparant du parti, nous l'affaiblissons et nous diminuons son importance dans la Confédération : ce serait une vraie trahison de nos devoirs et de nos principes.

Les députés de la droite aux Chambres fédérales n'ont, du reste, pas agi sans de sérieux motifs, lorsqu'ils ont combattu la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger, et ces motifs sont même tellement sérieux que les partisans de la loi n'osent pas les aborder de front et cherchent à transporter le débat sur un autre terrain.

On fait de longs articles pour démontrer l'utilité des légations et des consulats suisses à l'étranger. — Nous sommes d'accord ; mais là n'est pas la question.

On ajoute que si la loi est rejetée, le sort des légations et consulats suisses pourra être compromis. — C'est exactement le contraire de la vérité. La représentation de la Suisse à l'étranger aura de bien meilleures garanties de fixité, lorsqu'elle ne pourra être modifiée que par une loi, tandis que, dans l'organisation que nous repoussons, le sort des légations serait chaque année remis en question, au moment du vote du budget.

Telle est, en effet, l'économie de la loi contre laquelle le referendum a été demandé. La création et la suppression des postes diplomatiques et consulaires auraient lieu par voie budgétaire. Chaque année, au moment de la discussion du budget, on verrait les députés proposer de supprimer telle légation ou tel consulat, pour des motifs d'économie, mais en réalité pour des motifs de personne ou de parti politique. L'on a vu, hier, que beaucoup de Suisses dans l'Argentine se plaignent de M. de Rodé, ministre suisse à Buenos-Aires. Croyez-vous que ces plaintes ne seront pas portées devant les Chambres, et ainsi le maintien ou la suppression de cette légation dépendra du vote d'une majorité entraînée ou mal informée.

En repoussant la loi, dimanche prochain, nous empêcherons la représentation de la Suisse à l'étranger de tomber dans un état si précaire et si plein d'incertitude. La position d'un consul ou d'un ministre ne sera pas à la merci d'un crédit budgétaire ou des votes d'une chambre houleuse.

On dit encore que, si la loi est rejetée, le Conseil fédéral ne pourra pas établir les nouveaux postes consulaires dont le besoin se fera sentir. — Cet argument n'est pas sérieux. Si les Chambres fédérales sont hostiles à la création du poste proposé, elles peuvent supprimer le crédit au budget aussi aisément que rejeter un projet de loi. Ainsi des deux côtés la situation est la même. Mais nous ne croyons pas à un parti pris de la part des Chambres, et lorsqu'un poste nouveau aura sa raison d'être, il sera aussi facile de le créer au moyen d'une loi qu'au moyen d'un crédit budgétaire, et la loi offrira des garanties de permanence et de sécurité qui font défaut aux crédits budgétaires soumis à un vote annuel.

La droite n'était pas hostile aux légations et aux consulats, bien loin de là. La question qui se pose n'est pas celle de leur maintien ou de leur suppression, *c'est une question de droits populaires.* Rien de plus, rien de moins.

La constitution fédérale dit formellement qu'aucun emploi ne peut être créé que par une loi, ce qui garantit en cette matière le contrôle du peuple et des cantons. Car on peut toujours demander le referendum sur une loi.

Mais on ne peut pas demander le referendum sur le budget. Nous appelons sur ce point la très sérieuse attention des *électeurs fribourgeois.* On ira auprès d'eux vanter le referendum financier et proclamer ses avantages au cantonal. Or, *le referendum financier n'existe pas dans l'organisation fédérale.* Il en résulte que, lorsque la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger confère aux Chambres fédérales le droit de créer des postes consulaires et diplomatiques par voie budgétaire, elle soustrait ces décisions au contrôle du peuple et des cantons. Nous réunissons ensemble ces deux contrôles, parce que, *dans la pratique,* ils se confondent.

La loi diminue indirectement les compétences du peuple des cantons ; en ce sens, elle affaiblit le caractère fédéraliste de nos institutions. C'est un nouveau pas fait sur le chemin de la centralisation.

C'est pourquoi, ne voulant pas laisser dépouiller le peuple des cantons des compétences auxquelles il a droit, nous repousserons la loi soumise au referendum, et dimanche prochain, tous nous irons voter et tous nous voterons

NON

CONFÉDÉRATION

Equilibre financier de la Confédération

Nos lecteurs se souviennent qu'au mois de septembre dernier nous avons publié une série d'articles, tendant à prouver qu'avec un peu de bonne volonté, la Confédération pouvait réduire ses dépenses d'environ quatre à cinq millions et abandonner *une partie de ses recettes douanières aux* cantons. Le *Confédéré* nous traitait alors d'ennemis de la patrie et tournait en dérision nos propositions d'économies. Nous ne pensions pas que les voix les plus autorisées du Conseil national nous donneraient sitôt raison. La presse suisse vient de nous faire connaître les propositions de la Commission chargée de faire rapport sur le postulat relatif au rétablissement de l'équilibre financier. Elles se rapprochent singulièrement de celles que nous nous étions permis d'exprimer à cette époque.

1° Nous demandions qu'il soit mis un frein à l'extension exagérée que l'on tend à donner à notre corps diplomatique. Le peuple suisse *se chargera d'y répondre le* 3 février et, quel que soit son verdict, nous pensons que le Conseil fédéral y regardera à deux fois avant de créer de nouveaux postes.

2° Nous avons critiqué les frais énormes d'impression. La Commission propose que les travaux d'imprimerie soient mis au concours et que la *Feuille du Commerce* soit administrée sans déficit. Nous faisons des vœux pour que les imprimeries du canton profitent de cette mesure.

3° et 4° Nous demandions que l'on échelonnât les constructions sur une certaine période, en limitant les crédits annuels à 3 millions.

Ah ! que notre proposition avait été mal accueillie par certaine presse ! Mais la Commission va beaucoup plus loin. Correction de routes 250,000 fr. au maximum jusqu'en 1899 ; pas de nouveau crédit pour cette année ; après 1898, 100,000 fr. par année au maximum. Bâtiments, aucun nouveau crédit pour cette année ! Et puis réduction à 20,000 fr. des subsides pour monuments historiques, à 80,000 pour le Musée national et à 50,000 fr. pour l'encouragement aux arts ; amélioration du sol 300,000 fr. au maximum, et subventions diverses 180,000 francs.

Mais lorsqu'il s'agissait de rejeter le Beutezug, les adversaires de l'initiative à Bulle, à Fribourg et à Chiètres ne pouvaient assez faire miroiter aux yeux des électeurs les subsides fédéraux qui devaient faire le bonheur des générations présentes et futures. Et on propose aux Chambres fédérales de réduire ces subsides à des chiffres dérisoires, alors même que le Beutezug a été rejeté.

5° Nous demandions une part du revenu des douanes en faveur des cantons pour que ceux ci puissent améliorer l'instruction populaire à la décharge des communes obérées. Les projets de l'honorable M. Schenk demandent la même chose, mais sous forme de subventions fédérales. Quelles

en seront surtout les conditions? En tous cas, la Commission ne paraît pas s'être prononcée à cet égard, mais il est plutôt probable qu'elle repoussera les crédits formulés dans ce but jusqu'à ce que nous soyons dotés du monopole du tabac.

6° Nous avons insisté pour qu'il ne soit pas construit de nouvelles fortifications. La Commission paraît être d'accord à cet égard.

7° et 8° Dépenses militaires. Nous avons critiqué les fautes commises, demandé une réduction des dépenses et réclamé une loi militaire complète au lieu d'une loi en trois fractions qui ne permettrait pas de se rendre compte des dépenses auxquelles on allait s'engager. Le Conseil national nous a déjà donné raison sur ce dernier point. Quant à la Commission, elle n'a pas encore osé tailler dans le vif et se borne à proposer une réduction de 323,390 fr. sur le budget militaire. Espérons que les Chambres fédérales seront mieux inspirées et sauront apporter les réductions réclamées par l'opinion publique.

9° Enfin, la Commission propose quelques petites augmentations de recettes, et, en outre, la réduction de 2 fr. par jour des jetons de présence des membres du Conseil national. C'est très bien, mais nous espérons que les Chambres fédérales sauront compléter cette mesure en réduisant les traitements des fonctionnaires et employés fédéraux, par exemple, de 5 % pour les traitements inférieurs à 3.000 fr. ,de 10 % pour les traitements de 3,000 à 8,000 fr., de 15 % pour les traitements de 8,000 fr. et au-dessus. Nous ne voyons pas pourquoi les représentants du peuple devraient apporter leur obole aux projets Schenk aussi longtemps que de simples secrétaires reçoivent des traitements supérieurs à ceux des plus hauts fonctionnaires d'un bon nombre de cantons confédérés.

En somme, nous félicitons la Commission du Conseil national de quelques-unes de ses propositions, mais nous trouvons qu'elle n'a pas répondu à notre attente, surtout en ce qui concerne les dépenses militaires. Il est vrai qu'elle comptait cinq colonels fédéraux dans son sein et que M. Æby n'a pas pu prendre part à ses délibérations pour motif de santé.

NOUVELLES DES CANTONS

Le Kulturkampf tessinois. — Le télégraphe avait annoncé que le projet de loi ecclésiastique avait été adopté par tous les membres de la Commission du Grand Conseil, donc aussi par le membre qui appartient au parti corriériste. Mais il faut toujours contrôler soigneusement les dépêches d'origine radicale qui nous viennent du Tessin.

Dans le cas présent, l'assertion était mensongère et calomnieuse envers le membre corriériste de la Commission du Grand Conseil, M. Attilio Pedrazzini.

Celui-ci, en effet, a refusé de s'associer aux décisions des autres membres de la Commission et a demandé que la protestation suivante fût insérée au protocole.

1° L'initiative populaire tend à obtenir la modification d'une loi qui a réglé les rapports entre l'Eglise et l'Etat, moyennant entente et concessions réciproques des deux autorités. Il serait, dès lors, désirable et convenable que les modifications, quelles qu'elles soient, qu'il aurait semblé opportun d'introduire, fussent au moins précédées d'une tentative de nouvel accord entre l'Eglise et l'Etat.

2° Des huit postulats de l'initiative, le premier seul contient un principe auquel le soussigné pourrait souscrire. Des autres :

Ceux qui portent les nos 2, 4, 5 et 7 constituent une ingérence indue de l'Etat dans l'organisation intérieure de l'Eglise, et une violation, au préjudice de l'Eglise, du principe de libre organisation, dont jouissent dans le canton les autres Eglises et en général toutes les associations.

Le n° 8 tend à enchaîner l'action du prêtre dans l'exercice de son ministère spirituel, à le soustraire au droit commun pour le soumettre à des dispositions tout à fait exceptionnelles.

Dès lors, le soussigné ne peut que s'opposer à l'ensemble des demandes formulées dans l'initiative populaire, et de même la loi qui est à élaborer sera par lui combattue devant le peuple.

Cela dit, il déclare qu'il participe aux travaux de la commission, uniquement pour l'accomplissement matériel des devoirs qu'à titre de mandataire du peuple lui imposent la constitution et la loi; il se réserve de faire, dans le cours de la discussion, toutes les propositions qui lui sembleront opportunes à l'égard des postulats de l'initiative, et cas échéant, de présenter aussi un contre projet limité au premier postulat.

Au début de la discussion, M. Attilio Pedrazzini fit une proposition préliminaire, en ce sens que les travaux fussent suspendus, et qu'une délégation fût chargée d'aller négocier avec l'évêque. Il va sans dire que cette proposition fut écartée d'emblée par la majorité de la Commission.

Le projet adopté par la Commission ne porte que les signatures des membres radicaux, qui sont : MM. l'avocat Bolla, président; A. Pioda; avocat A. Borella; avocat E. Bruni; Camuzzi, Battaglini.

Le rapport de la majorité de la Commission a été distribué imprimé au Grand Conseil dans la séance de reprise de session, lundi dernier. M. Attilio Pedrazzini, de son côté, a lu les conclusions et les contre propositions de la minorité qui ne compte qu'un membre, M. Pedrazzini lui-même.

Le président a proposé de porter cet objet à l'ordre du jour de la séance du lendemain; cette proposition a été adoptée, malgré les observations de M. Respini qui a demandé l'impression du rapport de minorité.

La discussion du projet de loi ecclésiastique a donc été abordée dans la séance de mardi. Elle a été courte. Le siège de la majorité était fait, et la droite conservatrice n'a pas voulu prendre part aux débats. Seuls les corriéristes ont combattu le projet radical, en demandant : 1° que la revision de la loi sur la liberté de l'Eglise soit entreprise d'accord avec l'évêque et au moyen d'un concordat; 2° que l'art. 27 de dite loi soit modifié en ce sens que les communes n'auraient à participer aux dépenses du culte que dans la limite des conventions et usages existants.

Ces propositions ont été repoussées. Le Grand Conseil était pressé d'accomplir l'iniquité. *Quod facis, fac citius.*

ÉTRANGER

L'ENCYCLIQUE AUX ETATS-UNIS

Lundi, a paru simultanément, à Rome et aux Etats Unis, l'encyclique commençant par les mots *Longinqua Oceani spatia*, adressée à l'épiscopat américain.

Le Pape rappelle qu'il s'est associé au quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, dont l'évangélisation, qui fut le premier souci de Christophe Colomb, a été réalisée par les religieux franciscains, dominicains et jésuites.

L'encyclique rappelle aussi que le premier évêque catholique en Amérique fut un grand ami de Washington.

Elle déclare que les conciles épiscopaux, ainsi que l'ampleur et l'équité des lois américaines assurent le développement des institutions catholiques.

Le Souverain-Pontife ajoute que ce serait toutefois une erreur de retenir l'exemple de l'Amérique comme offrant les meilleures conditions pour l'Eglise. Si celle ci, en effet, se propage lorsqu'elle n'est pas contrecarrée, elle obtient cependant une plus grande abondance de fruits, si elle jouit, non seulement de la liberté, mais encore de la faveur des pouvoirs publics. [1]

Afin de contribuer au développement de la foi catholique, Sa Sainteté a fondé l'Université de Washington; car il importe que les catholiques soient au premier rang parmi ceux qui sont versés dans les sciences même modernes, pourvu qu'elles soient d'accord avec l'intégrité de la foi.

Léon XIII donne l'Université de Louvain comme exemple à l'Université de Washington; il faut encourager et agrandir, ajoute-t il, cette dernière fondation, ainsi que le collège Nord Américain à Rome.

En ce qui concerne la délégation apostolique, le Pape dit qu'elle fut instituée, afin de resserrer les liens des catholiques américains avec le Saint Siège, sans rien enlever à l'autorité des évêques.

Cette délégation, ajoute-t-il, contribuera à rendre plus efficace le concours de l'Eglise et de l'Etat pour assurer les grandes destinées auxquelles semble appelée l'Amérique.

Faisant appel ensuite à l'union des évêques, Sa Sainteté leur recommande d'éviter tout dissentiment, toute immixion indue dans ce qui ne concerne pas l'administration de leur diocèse respectif.

Le Souverain-Pontife les invite ensuite à inculquer aux fidèles l'idée de l'unité et de la perpétuité des mariages, et, parlant des maux du divorce, dit que les dissidents eux-mêmes approuvent et admirent sur ce point la doctrine catholique comme très favorable aux bonnes mœurs.

Aux associations ouvrières, il faut inculquer les prescriptions de l'Encyclique *Rerum Novarum*, prêcher souvent au peuple l'observance de toutes les vertus religieuses et civiles, afin que la liberté américaine ne dégénère pas en licence.

L'organisation de la presse en Amérique, dit ensuite Léon XIII, est digne d'éloges, mais le péril gît dans le contact des catholiques et des dissidents. Il est par suite nécessaire d'avoir une presse catholique fortement unie et respectueuse de l'autorité.

Adressant un émouvant appel aux catholiques américains, le Souverain Pontife dit que leur éloignement de l'Eglise dépend plutôt de leur naissance que de leur volonté. On doit donc user envers eux d'une grande charité, éclairer pour eux tous les points de la doctrine, avec le concours des laïques, qui, eux, prêcheront surtout par une vie exemplaire.

L'Encyclique termine en recommandant de répandre les missions parmi les Indiens.

LES SCANDALES EN FRANCE

Le *Figaro* publie un long historique des tripotages des Chemins de fer du Sud. Cet article est signé du fameux pseudonyme *Vidi*. Le *Figaro* réédite quelques-uns des documents déjà publiés par la *Libre Parole* sur les scellés Doupfer. Il ajoute :

« Dans les scellés actuels, on trouve un chèque de vingt mille francs signé par un ancien ministre, et plusieurs chèques s'élevant à 100,000 fr. signés et touchés par un sénateur. »

Le *Figaro* révèle ensuite que M. Doppfer, interrogeant récemment un haut fonctionnaire du Comptoir d'escompte sur une allocation de 30,000 francs exigée par Portalis, reçut, stupéfait, cette réponse :

« Nous avons, en effet, versé 30,000 fr. à M. Portalis pour faire cesser une campagne de chantage contre nous, mais c'est sur le conseil du ministre des affaires étrangères d'alors, M. Ribot. »

Le *Figaro* rapproche enfin le cas de M. Ribot et celui de M. Floquet sollicitant des fonds de M. de Lesseps pour le journal de M. Canivet.

« Quel nettoyage peut-on attendre, conclut le dénonciateur qui signe *Vidi*, des hommes qui comprennent ainsi le nettoyage? »

NOUVELLES DU MATIN

France. — Le nouveau président de la République, M. Félix Faure, a reçu mardi après-midi, à 3 h., les membres du corps diplomatique. Le nonce, présentant les ambassadeurs, a prononcé une allocution félicitant le président de son élection et a ajouté :

Dans votre nom, qui rappelle toute une vie de travail et d'honneur, la France a vu une promesse et une garantie, pour un long avenir, de sécurité, de prospérité et de paix. Les espérances s'accordent trop bien avec les aspirations de tous les gouvernements, avec les intérêts généraux de la civilisation pour que nous ne nous sentions pas le besoin de nous y associer tous.

M. Faure a remercié, disant :

Dans les hautes fonctions où m'a appelé la confiance de la nation laborieuse et pacifique, je m'appliquerai à maintenir et à développer les bonnes relations que la France entretient avec les autres puissances.

Après ces deux discours, les membres du corps diplomatique ont été présentés à M. Faure, qui s'est entretenu cordialement pendant quelques instants avec chacun. Au départ, les honneurs militaires ont été rendus.

Après la réception de l'Elysée, les attachés militaires étrangers sont allés s'inscrire au domicile du maréchal Canrobert et ont défilé devant le corps du maréchal.

— Le conseil des ministres a décidé la nomination d'une grande commission extra-parlementaire qui sera chargée d'étudier un projet de décentralisation administrative.

Dans sa séance de lundi, la Chambre des députés a pris une importante décision. Le nouveau ministre de la justice, M. Trarieux, venait de déposer un projet d'amnistie entière en faveur des condamnés pour complots ou attentats contre la sûreté intérieure de l'Etat, pour les délits de presse et les faits de grève, et ce projet avait été adopté, séance tenante, par 511 voix contre 7. M. l'abbé Lemire a profité de l'occasion pour demander la révocation des mesures disciplinaires, telles que suspension de traitement, infligées depuis des années déjà à un grand nombre de membres du clergé. La Chambre, qui venait de gracier Rochefort, ne pouvait pas faire moins que d'accueillir la demande si légitime de l'honorable député du Nord. La proposition de M. l'abbé Lemire a été votée par 284 voix contre 165, malgré l'opposition de M. Poincaré.

Se conformant à ce vote, le ministre des cultes a immédiatement ordonné aux préfets de rétablir le traitement des ecclésiastiques qui en étaient privés par mesures disciplinaires.

— Le conseil des ministres a décidé de faire au maréchal Canrobert des obsèques nationales. Il demandera à la Chambre un crédit de 20,000 fr. pour l'inhumation aux Invalides, qui aura lieu samedi.

Le public a été admis hier matin à défiler devant le corps du maréchal, qui repose revêtu de l'uniforme de grande tenue, sur un lit de camp, dans le cabinet de travail du défunt. Le colonel Chamoin est venu, au

[1] Nous remarquons que les journaux réfractaires ont négligé de résumer ce passage qui affirme le principe de l'union des deux pouvoirs.

---

3 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

INSURRECTION SUISSE

A NAPLES

7 JUILLET 1858

Interrogés de la sorte, ils répondent confusément par des cris indistincts, et par des vociférations. Chacun s'efforce d'élever sa voix pour surpasser celle des autres, de façon qu'on voit bientôt surgir et se propager entre eux un tapage infernal et une indescriptible contradiction si diverse et si ridicule, une manifestation de pensées si variées et de sentiments si étranges et si désordonnés, que, de cet assourdissant brouhaha, les hauts personnages susindiqués ne peuvent comprendre et saisir autre chose que de folles excuses ou des prétextes articulés sans ordre et sans réflexion.

Au premier signal qui leur est donné pour les exhorter à rentrer tranquillement dans leurs corps respectifs, les factieux ont l'air de vouloir obéir; mais, quelques-uns de leurs chefs poussant de nouveaux cris, ils sont imités par d'autres, et le désordre devient général en dépit des efforts tentés par le brigadier de Riedmatten, afin de ramener l'ordre et la paix.

Enfin, au milieu du vacarme et des clameurs toujours croissantes, et pris à dos par le mouvement du 4me suisse ayant pour unique mission de les rejoindre et de leur couper la retraite en leur barrant le passage où ils étaient monté, les rebelles se décident à descendre en quittant leur position pour suivre la route qui conduit à Capodichino.

Effectivement, presque aussitôt accourent à l'assaut du site royal de Capodimont un bataillon du même régiment, commandé par le colonel Weiss, et une section d'artillerie qui s'empressent de suivre les traces des fugitifs.

Ceux-ci se concentrent au champ d'exercice à Capodichino, où ils restent jusqu'à la pointe du jour suivant, 8 juillet.

Le brigadier Wittembach, commandant la susdite colonne et jugeant impossible de s'approcher davantage de cette position, à cause des ténèbres de la nuit, va s'unir à l'autre bataillon du 4me suisse arrivant par le chemin du Reclusoir. Il s'arrêtent ensemble à la bivoie du Pont-Rouge et de Capodichino pour attendre la clarté du jour.

Durant cet intervalle, les destructeurs de l'ordre et de la discipline militaire ayant, nous l'avons vu, rassemblé leurs forces, s'élevant à 400 hommes en un beau cirque au champ prémentionné, se livrent aux violences les plus brutales envers les habitants des environs, jusqu'au village de Saint-Pierre à Paterne. Partout, ils brisent des chars, pillent des maisons, enlèvent des objets, saccagent le pays, attaquent, injurient, et maltraitent les passants, et, pour comble d'infamie et de férocité, ils assomment cruellement l'aubergiste établi à la douane de Capodichino, lequel, pour son salut, les avait largement pourvus de vin et de comestibles.

Le mouvement concentrique des bataillons variés, s'avançant militairement par les diverses routes aboutissant au camp de Capodichino, n'a qu'un but, le seul important, celui de barrer stratégiquement aux factieux tout chemin, tout sentier pouvant leur offrir un passage assez facile pour faire irruption dans la capitale et y semer de nouveau la terreur et la consternation.

Précisément, en vue d'atteindre ce but principal, le brigadier Nunziante, de concert avec le brigadier Wittembach et le commandant du 13me chasseur, dispose que, le lendemain, au point du jour, un bataillon du 4me suisse se trouvera sur la vieille route neuve de Capodichino avec ordre, pour ce dernier, d'occuper la traverse conduisant aussi au camp. Le brigadier Nunziante lui-même, avec le 13me bataillon de chasseurs suisses qu'il divise en 2 colonnes sur la route de Poggioreale, en dirige une par la voie du nouveau cimetière pour la faire sortir à la partie orientale du camp et l'autre débouchant et s'étendant ouest et sud, vient former, dans l'ensemble, un système en état de restreindre dans un cercle étroit et resserré le contour du camp tout entier.

De plus, sévère injonction est faite aux soldats réguliers de ne pas ouvrir les feux sans l'ordre exprès des supérieurs, ordre à dessein retenu jusqu'à provocation répétée de la part des insurgés, ce dans le but humanitaire, d'épargner autant que possible, l'effusion du sang.

Ce motif est si clair et tellement vrai, qu'avant de dévoiler aux yeux des révoltés les forces qui les enlacent et pour ne pas donner prétexte à une indignation prématurée qui les fit réagir comme en droit de légitime défense et avec une impétuosité irréfléchie, les autorités, disons-nous, voulant montrer leur prudence et leur sagesse en même temps que leur charité chrétienne, usent d'une patience et d'une longanimité que rien ne peut ébranler envers ces égarés dignes seulement d'être traités avec la dernière rigueur des lois martiales.

En effet, les brigadiers Sury et de Riedmatten ainsi que d'autres officiers ont encore une fois recours aux moyens oraux de persuasion, en faisant les efforts les plus généreux pour détourner ces misérables de toute résistance inutile et désespérée.

Vainement. L'issue de cette noble et glorieuse démarche est celle qu'on doit attendre d'une multitude en proie au délire de l'exaspération. Aux remontrances pacifiques, aux paternelles exhortations, aux admonitions réitérées des officiers principaux, les scélérats répondent par le fusil et les menaces. Le petit nombre même de ceux qui, de prime à bord, montraient de paisibles déterminations, s'approchent et se soumettent en apparence, mais dans l'unique intention d'offrir de ridicules prétextes, ou pour diriger plus sûrement leur fusillade, ou mieux encore afin de gagner le temps nécessaire pour avancer de plus en plus et tenter résolument de se frayer un passage.

Aussi, voyant cette attitude d'autant plus gauche et incertaine qu'elle trahissait évidemment l'hostile intention et le mauvais naturel des conjurés, les bataillons réglés, précédés de quelques compagnies disposées en tirailleurs, débouchant en colonnes de divisions par toutes

nom du président de la République, prendre les ordres de la famille pour les obsèques. Des télégrammes de condoléances affluent de la France et de l'étranger.

— Le comte Douville-Maillefeu, député de la Somme, est mort mardi à Hyères. On sait que c'était une des figures originales de la Chambre.

Allemagne. — Après un court débat, le Reichstag a approuvé mardi l'ordonnance relative à la surtaxe sur les produits espagnols.

— La Chambre des députés de Prusse a discuté le budget de l'agriculture. M. de Hammerstein a prononcé à cette occasion un long discours fréquemment interrompu par des applaudissements. Il a examiné d'abord *quelles sont les causes de la crise dont* souffre l'agriculture, et cet examen l'a amené à la conclusion que ni les gouvernements, ni tel ou tel système économique ne peuvent être rendus responsables d'un état de choses qui se manifeste dans tous les pays. Que l'agriculture elle-même, par sa persévérance, par son intelligence, par son esprit d'économie et d'initiative, par la généralisation de mesures telles que la création des syndicats, lutte contre les circonstances difficiles qu'elle est appelée à traverser aujourd'hui. Elle peut compter sur l'appui du gouvernement, qui ne négligera rien pour lui venir en aide, comme il en a d'ailleurs donné plus d'une fois la preuve.

Russie. — L'empereur et l'impératrice ont reçu mardi, au palais d'Hiver, 182 délégations de la noblesse, des villes, des zemstvos, des cosaques et des représentants du Caucase. L'empereur leur a adressé les paroles suivantes :

Je me réjouis de vous voir tous assemblés pour nous féliciter au sujet de notre union ; je suis pleinement convaincu de la sincérité des sentiments que vous nous exprimez, car ce sont ceux qui animent depuis longtemps tous les vrais Russes. Je sais cependant que dans quelques assemblées de zemstvos des voix se sont élevées pour demander la réalisation de rêves absurdes. On s'est figuré que les zemstvos pourraient participer directement aux affaires de l'Etat. Tout le monde sait que je consacre toutes mes forces au bien-être de notre chère Russie ; mais je maintiendrai aussi énergiquement que mon inoubliable père le principe de l'autocratie.

Italie. — M. Crispi est atteint depuis lundi d'une indisposition qui ne laisse pas de donner quelques inquiétudes. Il a reçu mardi matin la visite de M. Baccelli et d'un médecin spécialiste pour les maladies de cœur. Les visiteurs ont trouvé le malade très abattu, la voix faible, les pulsations rares, et lui ont recommandé un calme absolu.

— L'Université de Naples a été fermée lundi à la suite de troubles ayant éclaté parmi les étudiants qui demandaient une session extraordinaire d'examens.

— Toutes les grandes fabriques d'allumettes du Piémont se sont fermées lundi soir à la suite de l'application du nouvel impôt sur les allumettes. Un millier d'ouvriers sans travail sont allés faire une démonstration à la préfecture de Turin.

Belgique. — Nous avons mentionné un discours du député socialiste Anseele contre les industriels de Gand, discours qui a amené la démission du président de la Chambre, M. de Lantsheere.

Mardi, le ministre de la justice a répondu vivement à M. Anseele et a vengé l'honneur des industriels gantois contre les attaques dont ils avaient été l'objet.

M. de Lantsheere persistant dans sa démission, la droite a désigné M. Bærnaert comme candidat à la présidence de la Chambre.

Colombie. — Des avis de Colon disent que la révolution a gagné les Etats de Bolivar, de Magdalena et d'Antioquia, et que l'état de siège a été proclamé à Bolivar. Un vaisseau français est arrivé à Colon, où se trouve déjà le vaisseau américain *Atlanta*.

Les troupes gouvernementales sous les ordres des généraux Alloa et Angelo ont mis en déroute les insurgés à Pradera.

Mexique. — Le Mexique a décliné l'arbitrage des Etats Unis dans les questions pendantes avec le Guatemala.

Brésil. — Les partisans du maréchal Peixoto manifestent quotidiennement et provoquent des conflits. Le gouvernement prend des mesures énergiques. Le bruit court que les cadets de l'école militaire projettent de se révolter.

LETTRE DE LONDRES

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Londres, le 26 janvier 1895.

Inauguration d'un buste du cardinal Vaughan. — Fondations réalisées par l'ancien évêque de Salford. — Mort de Mgr Gillooly. — Une maison normale d'institutrices catholiques. — Création d'une Ligue catholique. — Histoire du retour du catholicisme à Hull. — Dans la houillère de Diglake.

Une cérémonie civile sans précédent dans les annales de la ville de Manchester a eu lieu le 15 de ce mois : il s'agissait d'inaugurer un buste de Son Eminence le cardinal Vaughan, offert à la ville de Manchester par une souscription publique. Un grand nombre de citoyens des plus en vue se sont réunis à l'Hôtel-de Ville de Manchester où *la cérémonie a eu lieu en présence du lord* maire (Alderman Lloyd), de la corporation de la ville, de deux évêques et de plusieurs prêtres. Le buste, de marbre blanc, admirablement bien ciselé et travaillé par une maison de réputation de Londres, est d'une parfaite ressemblance. Sur le devant du piédestal d'albâtre sont les armoiries du cardinal avec cette inscription : « Cardinal Vaughan, vingt ans évêque de Salford. » *Cette belle œuvre artistique est le plus bel* ornement de la salle de sculpture de l'Hôtel de-Ville. Le buste, avec le piédestal, coûte 232 livres sterling (5,800 francs).

Pendant les vingt années durant lesquelles il a occupé le siège épiscopal de Salford, Mgr Vaughan a fait preuve d'une habileté extraordinaire. Il a fondé un orphelinat à Manchester avec ses propres ressources, une Société de secours aux pauvres *(Rescue Society)* à laquelle il donnait annuellement une importante somme d'argent ; deux collèges commerciaux, un de Saint-Bède, Alexandra Park, à Manchester, l'autre à Bonn, sur le Rhin, en Allemagne. Dans ces collèges, on ne donne pas un enseignement classique, comme dans d'autres établissements de ce genre, mais une instruction solidement basée sur la science et les langues modernes, ce qui rend de grands services aux commerçants de nos jours. Outre ces fondations, Mgr Vaughan a porté un large tribut aux travaux de la Société géographique, de sorte que les historiens lui consacreront une large part dans leurs mémoires.

L'Irlande vient de perdre l'un des membres les plus vénérés, et le doyen de son épiscopat. Mgr le Dr Gillooly n'était pas un évêque ordinaire ; il avait contribué pour une part considérable à l'affermissement de l'Eglise dans l'ouest de l'Irlande. Prélat remarquable par sa piété, par sa dignité et par ses études approfondies, il gouvernait un très vaste diocèse qui embrasse trois comtés et déployait une singulière habileté administrative. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'il a réalisé dans le diocèse d'Elphin ; il suffit de dire que des églises, *des collèges, des couvents et des presbytères* ont été fondés, dotés et pourvus avec une merveilleuse rapidité. Dans la plupart de ses constructions, Mgr Gillooly était lui-même architecte, inspecteur et décorateur. L'Eglise d'Irlande pleure sa mort ; le mouvement national irlandais perd en lui l'une de ses plus grandes figures ; mais les prêtres, les religieux et les fidèles de son diocèse auront surtout de la peine à se consoler du vide qui vient de se produire. L'ensevelissement a eu lieu mardi dernier dans le caveau de la grande cathédrale de Sligo ; six évêques, deux cents prêtres et plusieurs milliers de fidèles ont pris part à cette funèbre cérémonie. Le panégyrique de l'évêque défunt a été fait par S. Em. le cardinal Logue, primat d'Irlande.

Lundi dernier a eu lieu l'inauguration d'un nouveau collège tout spécialement destiné à la formation des institutrices pour l'archidiocèse de Glasgow. C'est un fait réjouissant pour le catholicisme en Ecosse. Depuis son avènement, l'archevêque de Glasgow s'est voué entièrement à la propagation de l'instruction dans son diocèse. Il a d'abord fait construire le *Whitevale Refuge*, établissement qui protège les enfants contre l'abus du prosélytisme, si fréquent en Angleterre ; par l'érection du collège de Saint-Peter, à Dowanhill, il a amplement pourvu son diocèse de jeunes lévites ; par la construction et l'agrandissement de plusieurs bâtiments scolaires dans les différentes paroisses, il a également pourvu à l'instruction de plusieurs milliers d'enfants ; et maintenant, par l'ouverture du *Training College*, il va donner une *solide instruction aux institutrices pour* qu'elles soient en état de répondre à toutes les exigences pour la tenue d'écoles élémentaires et secondaires. L'archidiocèse de Glasgow compte 38,383 enfants ; le corps enseignant se compose de 547 instituteurs diplômés, et de 460 institutrices, dont seulement le 25 pour cent sont diplômées. Le nouveau collège compte déjà 20 aspirantes institutrices, et sans nul doute, ce nombre *augmentera rapidement.*

Selon le désir de Mgr le Dr Butt, de concert avec plusieurs leaders politiques, une Ligue catholique s'est formée l'autre jour et son premier meeting a eu lieu cette semaine. Depuis longtemps, on sentait le besoin d'organiser une grande Ligue qui aurait pour but de concentrer toutes les forces catholiques de la Grande Bretagne, à l'exemple du parti du Centre en Allemagne. Ont été élus pour l'année courante : M. le révérend doyen Keatinge, président ; M. Daniel McCarthy, vice-président ; M. le révérend P. Brown, secrétaire ; M. A. O'Neill, sous-secrétaire ; M. le colonel Ingram, trésorier.

Vers le milieu du siècle dernier quelques rares familles catholiques venant de Yorkshire et de Lancashire s'établirent à Hull ; ces familles se procurèrent les services du Père Howard et une modeste petite chapelle fut ouverte en 1780 ; la sainte messe y fut célébrée alors pour la première fois depuis la Réformation. Mais ce sanctuaire dut être placé à cette époque en un endroit peu apparent. Il importait de ne pas heurter certaines oppositions et de ménager toutes les susceptibilités ; d'ailleurs, les ressources étaient précaires. Cet état de choses dura jusqu'à l'émeute protestante, connue sous le nom de *Gordon riots*, lorsque la chapelle fut complètement saccagée par la fureur des fanatiques. Au commencement de la Révolution de 1789 et déjà avant la journée du 10 août, des troubles partiels avaient obligé quelques prêtres français de traverser la Manche ; mais les massacres qui suivirent et surtout le décret de déportation en jetèrent une *multitude dans l'exil. On a même évalué à* environ 5,000 le nombre des prêtres français qui reçurent l'hospitalité en Angleterre pendant cette sombre et sanglante période. Parmi eux était le Père Fourcher, un des plus instruits et des plus entreprenants parmi les prêtres de son temps. Il vint s'établir à Hull, où il fit ériger une église en 1798. Après la Révolution, le Père Fourcher fut rappelé en France et le Père Smith *lui succéda. Depuis ce temps jusqu'à* ce jour, les catholiques de Hull ont toujours progressé et leur nombre est maintenant de 15,000 âmes.

Dimanche dernier a eu lieu une imposante et solennelle cérémonie religieuse pour la réouverture de l'église Saint-Charles, considérablement élargie et magnifiquement décorée. La messe pontificale a été célébrée par l'évêque de Leeds, et un éloquent sermon a été fait par le Prieur Burge, qui a pris pour texte : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi* (et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde). Aux vêpres le sermon a été fait par Mgr l'évêque de Leeds sur ce texte : *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum* (Coloss., III, 17).

— On a perdu tout espoir de retrouver en vie un seul des soixante-quinze mineurs ensevelis dans la houillière de Diglake, près Audley, comté de Stafford. En raison des dangers que présentaient pour un grand nombre d'autres ouvriers les travaux de sauvetage, ceux-ci ont été interrompus. Les ingénieurs avaient déclaré d'ailleurs, après consultation, que de nouvelles inondations étaient à craindre, aussi bien que des explosions de gaz.

FRIBOURG

Téléphone. — La Station centrale des téléphones à Bulle prendrait comme aide une demoiselle remplissant les conditions suivantes :

1° Age de 16 à 25 ans ;

2° Bonne instruction ;

3° Connaissance de deux langues nationales ;

4° Bonne conduite et bonnes mœurs ;

5° Bonne santé et bonne constitution physique.

Les demoiselles qui désirent concourir doivent adresser à M. Paris, chef du téléphone à Bulle, une demande par écrit accompagnée d'un extrait de naissance et de leurs certificats d'étude.

Neige. — Samedi, environ 300 hommes ont été occupés sur tout le tronçon à déblayer la voie ferrée du Bulle-Romont. La journée a été pénible, mais le travail n'était, cette fois, pas inutile comme vendredi, le vent violent ayant cessé de faire de ces formidables « gonfles ».

Samedi soir, une lourde machine double-traction avec chasse neige perfectionné dégage ensuite complètement la voie et emmène enfin, vers les 8 heures, un train à Romont.

Depuis dimanche matin, le service à pu être repris.

Théâtre. — La troupe Ramseyer, qui s'est déjà produite une fois sur notre scène, jouera demain, 31 janvier, une nouvelle pièce intitulée : *Der Krieg sit erklært. Nous ne pouvons que recommander* cette représentation aux personnes, très nombreuses dans notre ville, qui comprennent la langue allemande.

LE JOUR N'EST POINT FAIT POUR DORMIR

Chacun de nous voudrait connaître le moyen de s'enrichir, mais en général nous devons nous contenter de gagner tout simplement de quoi vivre. Même en nous contentant de peu, nous avons besoin de toutes nos ressources intellectuelles. Ceux qui sont paresseux ou qui manquent d'assurance sont sûrs d'être vaincus dans la lutte pour la vie par leurs adversaires plus énergiques. Le cheval de course ne peut remporter le *prix que s'il est monté par le jockey* le plus léger. Des milliers de gens ne réussissent pas, parce qu'ils ne sont, pour ainsi dire, qu'à moitié éveillés.

Une dame demeurant à Pierrefitte-sur-Sauldre (Loir-et-Cher), rapporte à ce sujet ce qu'elle a éprouvé elle-même pendant quelque temps. Elle dit qu'à une époque récente, elle restait des mois entiers dans un état de somnolence et de fatigue anormale pendant le jour, bien qu'elle dormît le même nombre d'heures exigé ordinairement pour le repos de la nuit. Naturellement, il ne lui était plus possible de faire son travail avec la même énergie que par le passé. Outre cette torpeur étrange, elle éprouvait souvent de violents maux de tête qui la plongeaient dans un abattement complet. Comme elle ne pouvait s'expliquer la cause d'une telle situation, et qu'elle désirait ardemment trouver un remède à ses maux, elle consulta des amis, puis des médecins et prit un grand nombre de remèdes. Tous les traitements échouèrent cependant, car ils s'appliquaient simplement aux effets et non à la cause du mal. Mais quelle pouvait donc bien être cette cause ? C'était précisément ce que personne ne savait.

Cependant la lumière se fit après quelque temps. Au moyen d'une petite brochure que quelqu'un lui avait envoyée, la pauvre malade eut connaissance de la théorie des Shakers américains (une communauté religieuse), au sujet de cas semblables au sien. Elle apprit que cet état de somnolence, ce sentiment de fatigue et d'épuisement étaient dus à un vice de sang causé par des aliments mal digérés et corrompus dans l'estomac. En d'autres termes, elle endurait des tourments inexprimables par suite de symptômes qui se manifestaient à la tête, alors que la cause réelle avait son siège dans l'estomac ; sa maladie n'était autre que la dyspepsie ou, pour mieux dire, l'indigestion.

Convaincue de la vérité contenue dans ce précieux petit livre, elle écrivit à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), pour lui demander de la *Tisane américaine des Shakers*, le remède indiqué par *la brochure en question.*

Peu de temps après, M. Fanyau recevait une lettre de laquelle nous nous contenterons d'extraire ce qui suit, car l'espace nous fait défaut : « Dès la première dose du remède remarquable que vous m'avez envoyé, je me sentis soulagée. Je suis heureuse que vous l'ayez introduit dans notre pays où le besoin s'en fait si vivement sentir. Des milliers de femmes l'accueillent avec joie. Depuis que j'en ai fait usage, mon appétit est revenu et mon sommeil, aussi bien que les maux de tête, ont tout à fait disparu. Je n'ai

les routes convergentes au camp, tandis que les sections d'artillerie viennent successivement se déployer et poser leurs pièces en batterie.

Et cependant, les officiers susindiqués, ne se lassent point d'exhorter encore les rebelles à la reddition.

Chose étonnante ! A tant de clémence et de modération, ces insensés ne savent répondre autrement que par un feu vif contre le 4me suisse et le 13me chasseur, feu qui blessent et font tomber le lieutenant Thormann du 4me et divers soldats et trompettes de l'autre corps.

C'est alors que le sentiment de l'honneur et de l'équité commandait de ne plus retenir dans une honteuse inaction de braves soldats disciplinés demeurant ainsi exposés aux coups meurtriers de furieux rebelles, et, en même temps, de terminer sans retard une lutte qui, en se prolongeant, ferait déplorer des pertes plus considérables.

Enfin l'ordre est donné. Le feu commence en divers endroits. Les factieux ripostent vivement, et bon nombre d'entre eux s'élancent en avant et se précipitent sur les canons pour s'en emparer. Mais les artilleurs, au lieu de reculer, entourent leurs pièces et tirant deux coups à mitraille, ils les font tomber morts ou blessés, et le combat cesseau même instant.

Les révoltés cèdent, plient, baissent les armes en tremblant : ils sont vaincus.

Les entêtés, un petit nombre, prennent la fuite et vont ravager les campagnes voisines, où ils renouvellent toutes sortes d'excès en redoublant les actes de sauvagerie, de rapine et de violence exercés, la nuit précédente, à Capodichino ; mais tous, à peu près, ne tardent pas à être arrêtés et désarmés par la force publique

Restent sur le champ de bataille 20 morts, 75 blessés et 262 séditieux faits prisonniers, avec les étendards repris et consignés de suite au 4me suisse, sont emmenés par ce même régiment au quartier de Saint-Potito.

Le 13me chasseur rentre à son quartier avec 2 blessés seulement [1].

1er septembre 1887.

FIN

[1] Manuscrit inconnu, trouvé chez M. le capitaine Ignace de Boccard, du 13me chasseur, et traduit par M. le capitaine Gauthier, au service du Saint-Siège, à Marsens.

jamais connu de remède pareil. J'ai fait part de ma guérison à toutes les personnes de ma connaissance, et l'une d'elles désire recevoir de suite un flacon de votre Tisane. »

(Signé) Mme Alphonsine Froget, à Pierrefitte-sur-Sauldre, par Nouan le Fuzelier (Loir et Cher).

Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt général : Pharmacie Fanyau, 4, Place de Strasbourg, Lille (Nord).

Votre gorge est-elle enflammée,
Faites-lui vite une friction
Avant la fin de la journée
De Magnétic Embrocation.

Petite Poste

N. W. r. c. à. M. — Reçu 25 fr. pour votre abonnement à la *Liberté* pour 1895. Merci.

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jou à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

Janvier	24	25	26	27	28	29	30	Janvier
725,0								725,0
720,0								720.0
715,0								715,0
710,0 Moy.								710,0 Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690.0

THERMOMÈTRE *Centigrade*

Janvier	24	25	26	27	28	29	30	Janvier
7 h. matin	—5	0	—5	-10	-13	-19	15	7h matin
1 h. soir	—1	—1	—2	—5	— 9	-13	-12	1 h. soir
7h. soir	0	0	—3	—7	-12	-11		7 h soir.

M Soussens *rédacteur*

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

L'EUCHARISTIE

CHEF-D'ŒUVRE

de l'amour divin

SUIVI DES

VISITES AU SAINT-SACREMENT

de saint Alphonse de Liguori

par H. LEBON

Prix, broché : 2 fr.

VIENT DE PARAITRE

LES

MÉDITATIONS

DU PRÊTRE SÉCULIER

(Mission et Devoirs du Clergé séculier aux temps présents)

par l'abbé COMBALOT

Recueillies et publiées par Mgr Ricard

Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Auteur de la Vie de l'Abbé Combalot.

Prix : 3 francs

En vente à « l'Imprimerie catholique »

DIRECTOIRE

DE LA

VIE RELIGIEUSE

OU

RECUEIL

DES

PRINCIPAUX MOYENS DE SANCTIFICATION

à l'usage des personnes appelées à la vie religieuse

Par le R. P. RAMIÈRE

de la Compagnie de Jésus

Prix : 1 fr. 30

Vacherin garanti

pour fondue et à la main, chez *Fritz Simonet*, laitier, à *Estavayer-le-Lac*, à *70 cent. le demi kilo.* H223F (180)

Madame

Eugène de GIRARD

demande, pour le commencement de février, H290F (242/94)

Une bonne cuisinière

Se présenter *169, rue du Varis*, à *Fribourg*.

A VENDRE

Pour cause de santé, un bel établissement, réparé à neuf, jolie situation pour pensionnaires, clientèle assurée, jardin ombragé et verger, un morceau de terre de 34 perches 30 pieds, situé à 3 quarts d'heure de Bulle, au bord de la route qui est très fréquentée. Facilité de paiement. *Entrée en jouissance le 1er avril 1895.*

Pour renseignements, s'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, Fribourg, sous H283F, qui indiquera 237

PIANOS *Location. — Echange. Vente.* **Accordage.**

Magasin de musique et instruments en tous genres.

OTTO KIRCHHOFF

114, rue de Lausanne, a **Fribourg** (17)

A LOUER

pour la Saint-Jacques, un logement de 2 chambres, alcôve et cuisine, bien exposé au soleil.

S'adresser, sous chiffres H 281 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à *Fribourg*. (240)

UN JEUNE HOMME

sérieux et tranquille, cherche une chambre meublée pour tout de suite, avec ou sans pension.

S'adresser, sous chiffres H 282 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à Fribourg. (238)

AVIS

On demande à acheter d'occasion une commode avec secrétaire.

S'adresser, sous H 284 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*. (239)

ON DEMANDE POUR ZURICH

une *fille* honnête comme *sommelière* dans un *hôtel ;* elle pourrait bien apprendre la langue allemande ; bon gage assuré, traitement familier et place à l'année. Une *fille de chambre,* connaissant les deux langues, est aussi demandée.

Offres avec photographie, sous chiffres X 380 Z, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler,** à Zurich. (236)

ON DEMANDE

de suite,

une bonne cuisinière

S'adresser chez Mme **Amet**, *rue des Alpes, 21.* H 295 F (244)

249, RUE DE ROMONT

Grand choix de volailles, gibier, poissons, huître, etc. H 131 F (135/59)

Vin et liqueur de 1er choix.

Félix SAVOY.

KREBS-GYGAX, SCHAFFHOUSE

A chaque instant surgissent de nouveaux *Appareils de reproduction* Sous autant de noms divers, aussi ronflants que possible, ils promettent tous de *véritables miracles.* Comme un météore apparaît la *Nouvelle invention,* pour disparaître tout aussi promptement. **Seul le véritable hectographe** est devenu est restera encore de longues années le meilleur et le plus simple des appareils de reproduction. Prospectus gratis et fco. sur demande à KREBS-GYGAX, SCHAFFHOUSE.

H3124F (14/1)

Massages pédicure

Se recommande, H220F (176)

Ph. CARREL,

69, rue des Epouses, **Fribourg.**

INSTRUCTIONS

ET

PRIÈRES

POUR LA MESSE DES ÉCOLES

par M. le Curé de Sainte-Foy (Liège)

Prix : **25 cent.**

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

ABRÉGÉ DU MANUEL

DU SAINT

Sacrifice de la Messe

A L'USAGE DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

Explications des Cérémonies et des Prières de la Messe

par l'abbé F. Hallet

Prix : **30 cent.**

JEU DE BOULES

A l'instar de ce qui s'est pratiqué à Jolimont, le Kegel-Club de la Brasserie Pfanner organise pour les amateurs un

MATCH

pour samedi prochain, à partir de 3 heures, et dimanche, jusqu'à 9 heures du soir. H 286 F (243/95)

AUX GRANDS MAGASINS

Ul. DESSIBOURG-HAMMER

Rue de Romont, 239, á Fribourg

VIS-A-VIS DE LA SUCCURSALE DE LA POSTE

Grand choix de draperies nouveautés. Spécialité de draps solides pour la campagne, depuis 3 fr. 50 le mètre.

Draps laine et mi-laine en tous genres, depuis les plus ordinaires aux plus fins.

Joli et grand choix de robes **Mérinos et Cachemirs,** etc., etc.

Immense choix de rideaux, depuis 25 cent. le mètre. — Spécialité de toiles de Mulhouse, petite et grande largeur, depuis 25 cent. à 1 fr. le mètre.

Nappages blancs et couleur depuis 1 fr. 80 le mètre.

ARTICLES DE LITERIE :

Immense choix de bois de lits, sapin, chêne et noyer, etc., lits en fer

Lits complets, soit lit en fer, sommier. matelas, triangle, duvet, traversin le tout de première qualité, depuis 60 fr.

Linoleum en toutes largeurs, depuis 1 fr. le mètre. — Toiles cirées, depuis 1 fr. 10 le mètre. — Tapis de tables, descentes de lits, moquette, tapis à la pièce, etc.

TROUSSEAUX COMPLETS

SUR COMMANDE

Meubles pour salons, chambres à manger, chambres à coucher, Canapés, fauteuils, chaises en magasin

Se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne

Ul. DESSIBOURG-HAMMER

H 3144 F **Rue de Romont, 239, FRIBOURG.** 2267/1495

Stadtthater in Freiburg

Direktion: Hans Ramseyer

Donnerstag, den 31. Januar 1895

Sehr drastisch — **Der** — Sehr humoristisch

Krieg ist erklärt

Konkurrenz-Preis-Lustspiel in 5 Akten von **R. Jordan.**

Kassa-Eröffnung halb 8 Uhr, Anfang 8 Uhr, Ende halb 11 Uhr.

Preise der Plätze:

Mittel-Loge Fr. 4. — Seiten Loge Fr. 3. — Parquet nummeriert Fr. 2. — Parterre Fr. 1.50. II. Gallerie Fr. 1.

Zettel kosten an der Kassa 10 Cts.

Nächste Vorstellung: Sonntag, den 3 Februar.

Steffen Langer aus Glogau

Grosser Sacherfolg — oder — (241) H 287 F — Grosser Sacherfolg

Der Kaiser und der Seiler

Costüm-Lustspiel in 5 Akten von Carl Pfeiffer.

F. BUGNON, MÉDECIN-DENTISTE

FRIBOURG

Consultations à **Romont,** tous les jours de foire, **Hôtel du Cerf.** (1593/824)

Posage des nouvelles dents américaines en porcelaine de la célèbre fabrique de S. White, à Philadelphie, Baltimore et Boston, les plus belles, solides, légères et meilleur marché. (1593/824)

4 FRANCS LA DENT